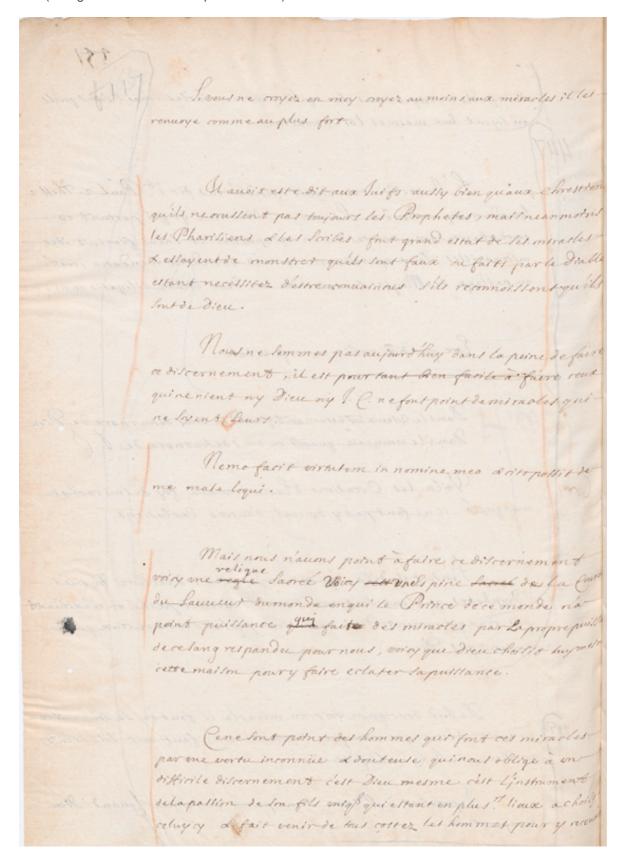
Transcriptions des Copies C₁ et C₂

C₁, p. 451 v° (l'image du texte est incomplète à droite)



Avertissement : seules les marques situées à gauche du texte concernent ce fragment. Les autres marques proviennent de la page 451.

C₁, p. 453

443
ces soulagemens miracuteux dans leurs langueurs.
+ 1111 Joann 6.26.
Monquia vidishis signum sed quia saturati estis. Cuix qui suinent l'Carause de ses miracles honnorents
Saquistance dans soil les mirables quelle produico, Mais roux
qui en faisant profession dele suivre pour ses mirades nel et suivent en estet que parcequil besonsole deles rassasse des
Giens du mond e
aleurs commodites.
Joann. 9. Non est his homo a des quia Palatum non outrodit, alij quomodo potest homo proceator has signa facere.
Lequel est le plus clairs.
queles 5. Proposon. Loyent dans Vanden. Legal est leplus doir.
Les autres cette Maison est de dieu carily fait destranges miracles. Lequel est le plus clair
Juquid viris diroquia Propheta est ni li esset hic adeo non
poterat facere quidquam.
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

Avertissement : seules les marques situées à gauche du texte concernent ce fragment. Les autres marques proviennent du verso de la page 451.

Transcription de C₁ (en rouge : différences avec C₂)

Si vous ne croyez en moy croyez au moins aux miracles il les renvoye comme au plus fort.

Il avoit este dit aux Juifs aussy bien qu'aux Chrestien[s] qu'ils ne crussent pas toujours les Prophetes, mais neanmoins les Pharisiens & les Scribes font grand estat de ses miracles & essayent de monstrer qu'ils sont faux ou faits par le Diabl[e] estant necessitez d'estre convaincus s'ils reconnoissent qu'ils sont de Dieu.

Nous ne sommes pas aujourd'huy dans la peine de faire ce discernement, il est pourtant bien facile à faire ceux qui ne nient ny Dieu ny J. C. ne font point de miracles qui ne soyent seurs.

Nemo facit virtutem in nomine meo & cito possit de me male loqui.

Mais nous n'avons point à faire ce discernement **relique**

voicy une **regle** Sacrée **Voicy cetteune**Espine **Sacrée** de la Couro[nne] du Sauveur du monde en qui le Prince de ce monde n'a

qui

point puissance, que de fairte des miracles par La propre puiss[ance] de ce sang respandu pour nous, voicy que Dieu choisit lui mesm[e] cette maison pour y faire eclater sa puissance.

Ce ne sont point des hommes qui font ces miracles par une vertu inconnüe & douteuse qui nous oblige à un difficile discernement c'est Dieu mesme c'est l'instrument de la passion de son fils unique qui estant en plusieurs lieux a choisy celuy cy & fait venir de tous costez les hommes pour y recevo[ir]

ces soulagemens miraculeux dans leurs langueurs.

Joann 6. 26:

Non quia vidistis signum sed quia saturati estis.

Ceux qui suivent J. C. acause de ses miracles honnorent sa puissance dans tous les miracles qu'elle produict, Mais ceux qui en faisant profession de le suivre pour ses miracles ne le suivent en effet que parcequ'il les console & les rassasie des biens du monde ------

----- Ils deshonnorent ses miracles quand ils sont contraires à leurs commoditez.

Joann. 9. Non est hic homo a deo quia sabbatum non custodit, alii quomodo potest homo peccator hæc signa facere.

Lequel est le plus clair.

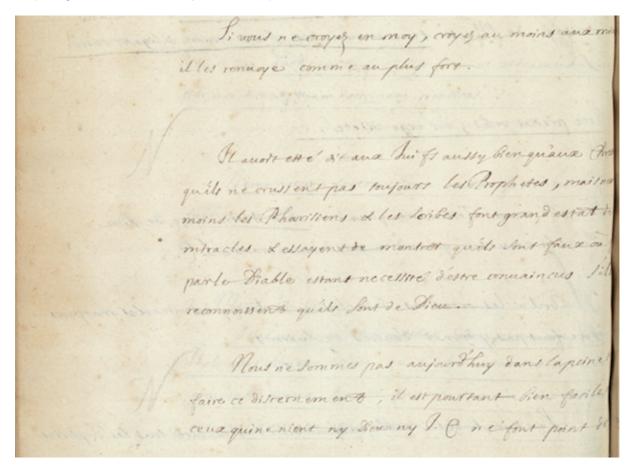
[p. 453]

Cette Maison n'est pas de Dieu, car on n'y croit pas que les 5. Propositions soyent dans Jansen. Lequel est le plus clair.

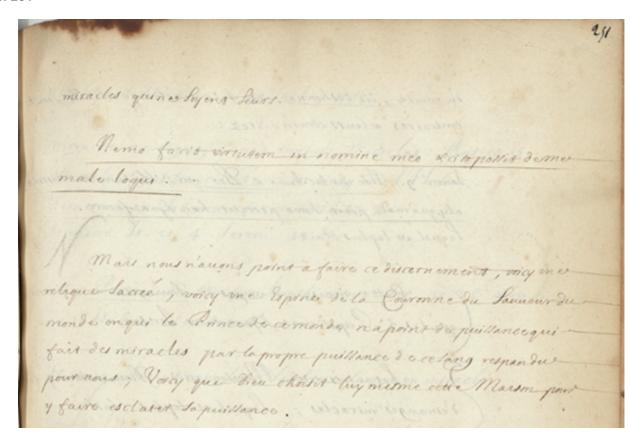
Les autres cette Maison est de Dieu car il y fait d'estranges miracles. Lequel est le plus clair

Tu quid dicis dico quia Propheta est nisi esset hic a deo non poterat facere quidquam.

C2, p. 250 (l'image du texte est incomplète à droite)



C₂, p. 251



Concessor points des hommes qui fint ces quiredes parine vertus incumine d'instense qui nous oblige a m diffinle discornament dess Dieu mesmo, com l'Instruments de la passion de don fils orique que en ant en plus neurs lieux a choisy celuy of & fait venit-le tont-cosser les hommes pour y recevoir ces salagemens minauleux sans lives l'angueurs.

Sans lives l'angueurs.

Lognie. 626.

Morfquia vioi siste signum, se àquie saturan sins.

L'eux qui suivent l'e acause de ses miracles himnount siquellance dans sous les miracles qu'ille primit mois cous qui en qui en qui en parce qu'il les insole & les rassais des note himnout messer que parce qu'il les insole & les rassais, des biens.

C₂, p. 251 v° (l'image du texte est incomplète à droite)

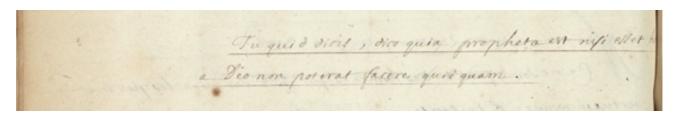
Ju monde, ils deshonnerent les micacles quand ils Ind.
contraires à leurs commo vitez.

Jeann 9. Mon est hic hims a Des qui sablatour men aussis
alignomodo potent home peccases hac signa facere.

Lequel est leplus clait.

Cette maisons n'est pas de Dieu scar onny onu
que les 3. Propositions soyent dans Janson.

Les autres cette Masson est de Dieu rearity fi
d'estranges miracles; Lequel est leplus clait.



Transcription de C₂ (en rouge : différences avec C₁)

Si vous ne croyez en moy, croyez au moins aux mir[acles] il les renvoye comme au plus fort.

Il avoit esté dit aux Juifs aussy bien qu'aux Chres[tiens] qu'ils ne crussent pas toujours les Prophetes, mais nea[nt] moins les Pharisiens & les scribes font grand estat de [ses] miracles & essayent de montrer qu'ils sont faux où [faits] par le Diable estant necessité d'estre convaincus s'ils reconnoissent qu'ils sont de Dieu.

Nous ne sommes pas aujourd'huy dans la peine [de] faire ce discernement, il est pourtant bien facile [a faire] ceux qui ne nient ny Dieu ny J. C. ne font point de

[p. 251] miracles qui ne soyent seurs.

Nemo facit virtutem in nomine meo & cito possit de me male loqui.

Mais nous n'avons point a faire ce discernement, voicy une relique Sacrée, voicy une Espine de la Couronne du Sauveur du monde en qui le Prince de ce monde n'a point de puissance qui fait des miracles par la propre puissance de ce sang respandu pour nous ; Voicy que Dieu choisit lui mesme cette Maison pour y faire esclater sa puissance.

Ce ne sont point des hommes qui font ces miracles par une vertue inconnüe & douteuse qui nous oblige à un difficile discernement c'est Dieu mesme, c'est l'Instrument de la passion de son fils unique qui estant en plusieurs lieux a choisy celuy cy & fait venir de tous costez les hommes pour y recevoir ces soulagemens miraculeux dans leurs Langueurs.

Joann. 6 26.

Non quia vidistis signum, sed quia saturati estis.

Ceux qui suivent J. C. a cause de ses miracles honnorent sa puissance dans tous les miracles qu elle produit mais ceux qui en faisant profession de le suivre pour ses miracles ne le suivent en effect que par ce qu'il les console & les rassasie des biens

[p. 251 v°]

du monde, ils deshonnorent ses miracles quand ils sont contraires à leurs commoditez.

Joann. 9. Non est hic homo a Deo qui sabbatum non custod[it,] alii. quomodo potest homo peccatot hæc signa facere.

Lequel est le plus clair.

Cette maison n'est pas de Dieu, car on n'y croit p[as] que les 5. Propositions soyent dans Jansen.

Les autres cette Maison est de Dieu, car il y fa[it] d'estranges miracles ; Lequel est le plus clair.

Tu quid dicis, dico quia propheta est nisi esset h[ic] a Deo non poterat facere quid quam.

*

Marques en marge de C_1 (concordances, accolades et 8 au crayon, traits à la sanguine) et de C_2 (N au crayon) et soulignement des expressions latines dans C_2 : voir la description des Copies C_1 et C_2 . Dans C_1 , la personne qui numérote les textes a regroupé sous le n° 192 tous les fragments du dossier *Miracles* II et une partie du dossier *Miracles* III, jusqu'au texte intitulé *Athées*, p. 463.

Dans C_1 , le copiste (ou le réviseur) a séparé ce fragment du fragment précédent par un trait horizontal. La séparation systématique des fragments par un trait de séparation est une caractéristique des transcriptions des dossiers sur les miracles dans la Copie C_1 . Cette séparation est rarement marquée dans les autres dossiers des *Pensées*.

On aurait donc pu s'attendre à ce que les textes des papiers RO 117-1 et RO 449-2 soient séparés par un tel trait puisque ces deux papiers ont été séparés dans le Recueil des Originaux.

En fait, selon Pol Ernst (*Album*, p. 94), ces deux papiers étaient probablement encore soudés lorsque les Copies ont été réalisées. Ces deux fragments n'en faisaient donc qu'un. Voir la description du papier.

Le copiste (ou le réviseur) n'a donc tracé le trait de séparation avec le fragment suivant qu'après la transcription du papier *RO* 449-2.

Dans C₁, la plupart des paragraphes ont été signalés dans la marge par une accolade tracée à la sanguine. Le fragment n'a pourtant pas été utilisé dans l'édition de Port-Royal.

Les Copies transcrivent le même texte, conforme à l'original, à trois exceptions près. Elles transcrivent

Nous ne sommes p<u>as</u> aujourd'huy au lieu de Nous ne sommes point aujourd'hui ; Cette Maison n'est pas de Dieu au lieu de Cette Maison n'est point de Dieu ; les 5. Propositions soyent dans <u>Jansen</u> au lieu de les cinq propositions soient dans Jansénius. Elles transcrivent *qui estant en plusieurs lieux a choisy.* Le ms. de Pascal porte *choisit* ou *a choisit* (faute de conjugaison), le a étant plutôt une petite tache claire qui se prolonge plus bas. Voir la transcription diplomatique.

Dans C₂, le copiste a transcrit par erreur :

estant necessité au lieu de étant nécessités ;

n'a point de puissance au lieu de n'a point puissance;

a Deo qui sabbatum au lieu de a Deo quia sabbatum ;

homo peccatot au lieu de homo peccator.

Dans C₁, le copiste avait transcrit *voicy une* <u>regle</u> sacrée ... [illisible] <u>cette</u> espine <u>sacrée</u> de la Couronne du Sauveur du monde en qui le Prince de ce monde n'a point puissance <u>que de faire</u> des miracles. Le réviseur a corrigé en voicy une relique sacrée voicy une espine de la Couronne du Sauveur du monde [...] qui fait des miracles.

Dans C₁, le copiste a tiré un trait entre *biens du monde* et *lls deshonnorent* pour supprimer l'interligne et l'alinéa et regrouper ainsi les deux phrases.

Les Copies ont conservé tel quel le texte de Pascal sans interpréter l'accolade de transposition.